



Déclaration liminaire CCP AED-AESH 15 juin 2017

La CGT Educ'Action Nantes dénonce vivement les annonces du nouveau gouvernement et s'inquiète fortement de la casse programmée du code du travail prévue par ordonnances dans l'été et qui conduira à l'évidence au renforcement de la précarisation des salarié-es. Pour les personnels AESH notamment, 3 ans après le décret de juin 2014 qui a mis en place les conditions de recrutement et d'emploi, donnant lieu à ce nouveau « *métier* », force est de constater que ce nouveau décret n'a rien réglé sur la précarisation accrue des personnels.

Nous souhaitons d'abord interpeller le rectorat sur les questions de forme et de calendrier. En effet, la CGT Educ'Action Nantes s'étonne des délais de prévenance très courts concernant cette commission. Aucune CCP n'a été programmée cette année, y compris dans le calendrier prévisionnel des commissions en date du 2 juin 2017. La CGT Educ'Action Nantes a pourtant réclamé la tenue d'une CCP à plusieurs reprises. **Comment interpréter cet oubli ou cette négligence ?** Toujours sur la forme, aucun document de travail n'a été envoyé aux élu.es en amont de cette CCP. Nous ajoutons que l'ordre du jour porte principalement sur la rémunération des AESH, or le CTA a déjà validé la nouvelle grille d'avancement le 11 mai : **comment dans ces conditions ne pas considérer cette instance comme une simple chambre d'enregistrement ? Quelles conclusions sur la considération et sur le respect des instances en tirer ?**

Pour autant, la CGT Educ'Action Nantes souhaite interpeller le rectorat sur plusieurs points.

➤ Tout d'abord, l'actualité chaude et le mouvement de grève initié au collège Félix Landreau d'Angers depuis le 12 juin nous renvoie directement à la question des conditions de travail des personnels Aed. En effet, les personnels de la vie scolaire déplorent des situations d'élèves toujours plus compliquées, plus nombreuses, une surcharge de travail administratif, une usure physique et psychologique qui renvoie à la question sensible des risques psychosociaux pour ces personnels. Les collègues dénoncent également le fait d'avoir à assurer des tâches qui sortent de leur mission. De plus, les temps partiels sont imposés dans la majorité des cas et après 6 ans de CDD, les collègues ne touchent aucune prime de fin de contrat. Ajoutons à cela, des salaires qui sont déjà très faibles.

Nous profitons ainsi de cette instance pour rappeler les revendications des collègues :

- le maintien des quotités horaires dans des conditions d'emploi correctes
- des moyens stables des personnels AEd et AESH dans les établissements du 49
- pas de baisse de salaire

Actuellement, la DSDEN du Maine-et-Loire n'a satisfait à aucune des revendications. Ainsi, la CGT Educ'Action Nantes soutient la reconduction de la grève jusqu'à satisfaction des revendications et appelle à l'étendre à l'ensemble des personnels.

➤ Par ailleurs, cette CCP porte particulièrement sur la question de la Rémunération des AESH. Nous avons bien entendu pris connaissance de la nouvelle grille d'avancement du rectorat.

Si désormais, le passage à l'IM 320 pourrait se faire au bout de 3 ans et sous certaines conditions, il faut bien noter que l'immense majorité des AESH est à temps partiel ! Cette soi-disant revalorisation nous semble largement insuffisante et laisse ainsi les collègues dans une grande précarité. Cette nouvelle grille est inacceptable compte tenu du travail effectué par ces personnels, leur niveau de qualification et leur présence indispensable auprès des élèves en situation de handicap. **Comment justifier des économies de bouts de chandelle pour des collègues qui sont déjà à mi-temps d'un SMIC ??**

Par ailleurs, nous avons aussi des retours de nombreux.euses collègues qui évoquent le fait que le temps de concertation n'est pas toujours comptabilisé dans le temps de travail, c'est particulièrement le cas pour leur présence aux équipes de suivi de scolarisation (ESS), dont ils sont membres, en application de l'article L112-2-1 du Code de l'Éducation. De fait, en plus de cette précarisation accrue des personnels, ce temps de travail « *bénévole* » vient alourdir les conditions de travail. L'ESS doit pouvoir être organisée sur le temps de travail du personnel AESH. Si ce n'est pas le cas, les personnels AESH doivent pouvoir défacturer le temps passé en ESS de leur temps de travail hebdomadaire.

Enfin, à la rentrée de septembre 2016 dans les services, 1818 dossiers étaient gérés par seulement 5 gestionnaires, ce qui correspondait à 363 dossiers par personnes ! Pour la rentrée de 2017, il est prévu une augmentation de 285

ETP AESH (transformation CUI en AESH) ce qui représente bien plus de dossiers puisque ce sont dans la grande majorité des mi-temps. L'administration ne prévoit que l'embauche de vacataires sur 20 jours en juillet et sur 5 semaines d'août à septembre pour pallier à la surcharge d'activité.

Pourtant, avec l'augmentation de 285 ETP à gérer avec le même nombre d'agents, **c'est bien 1 poste administratif titulaire, à minima qui doit être créé pour l'année.**

Pour la CGT Educ'action, il est urgent de porter nos exigences pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap :

- un emploi statutaire dans la fonction publique correspondant à la fonction d'AESH
- un emploi à temps plein
- une réelle formation rémunérée débouchant sur une qualification de niveau IV
- la transformation de tous les CUI pour l'aide à l'inclusion scolaire en AESH
- la titularisation de tou-tes les salarié-es qui le souhaitent quel que soit le contrat (CUI ou AESH)

La CGT Educ'action Nantes